



FLEXOCOLOR

Conditions générales de vente de l'offre « Formation »

Centre de
formation agréé
depuis 2012

Information &
Inscription :

Laura SAGE
+33(0)5 55 35 58 38
laura.sage@flexocolor-fr.com

Date : 26/11/2021
Version : V2

1-LES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE « FORMATION » S'APPLIQUENT :

A toute inscription à une formation en présentiel, de type intra-entreprises organisée par FLEXOCOLOR, dont la déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 74 8 701337 87 auprès du préfet de région du limousin :

- Limoges : 10 rue Gustave Eiffel – 87410 Le Palais sur Vienne
- Noisy-Le Grand : 26 rue Pierre Brossolette – 93160 Noisy-Le-Grand
- Sonzay : ZA le petit Souer – 37360 Sonzay
- Sainte Sigolène : 10 chemin de Fey – 43600 Sainte Sigolène

FLEXOCOLOR conçoit, élabore et dispense des formations intra-entreprises, à LIMOGES, NOISY LE GRAND et exceptionnellement sur l'ensemble du territoire national selon les demandes des clients.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de FLEXOCOLOR.
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- Formations intra-entreprises : les formations conçues sur mesure par FLEXOCOLOR pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- Organisme payeur : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises (expl : OPCA).

2-L'INSCRIPTION A UNE FORMATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par FLEXOCOLOR pour le compte d'un Client.

Elles confèrent à l'inscrit la qualité de « Client » et implique l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales de vente, nonobstant toutes autres conditions portées sur les documents du stagiaire ou de son entreprise ou organisme employeur.

Le bulletin d'inscription peut être retourné par email ou courrier.

A réception de l'inscription, et dès l'ouverture de la formation, un dossier de convocation est adressé au Client, accompagné de la convention de formation, d'un plan d'accès et, sur demande, de la liste des hôtels avoisinants.

Le lieu de formation précisé dans les programmes n'est pas contractuel. Les formations pourront se dérouler à une autre adresse dans le même secteur géographique. Dans tous les cas, le lieu précis et les horaires exacts de formation sont détaillés sur la convocation.

Un exemplaire de la convention de formation est adressés au stagiaire et doit impérativement être retourné renseigné et signé au service de l'Organisateur dont les coordonnées sont indiquées sur la convention au plus tard 10 jours avant le début de la session.

3-LE PRIX PAR PARTICIPANT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. La T.V.A. en sus, au taux en vigueur au jour de l'inscription ainsi que les éventuelles remises accordées sont indiqués sur le programme détaillé de chaque formation.

Ce prix est forfaitaire et couvre (sauf cas des stages intra-entreprises/collectivités) les frais pédagogiques, la documentation, la réservation de notre salle de formation et le matériel pédagogique (vidéoprojecteur, ordinateur, écran et paper-board...)

Les prix ne comprennent pas la restauration des participants.

Le prix forfaitaire est convenu pour le nombre de participants fixé dans la convention de formation avec le Client. Tout participant supplémentaire sera facturé au Client conformément aux stipulations convenues avec le Client.

4-DISPOSITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

a) Règlement par le client

Le règlement s'effectue après exécution de chaque session de formation commandée à réception de facture, au comptant, sans escompte à l'ordre de FLEXOCOLOR

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. FLEXOCOLOR aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à FLEXOCOLOR.

b) Règlement par un organisme payeur désigné par le Client

Il appartient au Client de procéder directement à sa demande de prise en charge avant le début de la formation et d'indiquer expressément lors de son inscription ou bon de commande, les coordonnées exactes de l'organisme payeur.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à FLEXOCOLOR.

Dans le cas d'une prise en charge financière partielle de la formation par l'organisme payeur, le client sera facturé du reliquat.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à FLEXOCOLOR au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, FLEXOCOLOR se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du Stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

c) Modalités de paiement

Le Client peut effectuer le règlement de son inscription par les moyens suivants :

- par chèque à l'ordre de FLEXOCOLOR dont l'adresse figure sur la facture.
- par virement bancaire à l'ordre de FLEXOCOLOR dont les coordonnées bancaires figurent sur la facture. Le virement devra être accompagné des références de commande.

A défaut de retour de la convention de formation, les factures tiennent lieu de convention de formation simplifiée conformément aux dispositions du Code du Travail. Il appartient toutefois au Client de vérifier l'imputabilité de celle-ci. L'attestation de présence est envoyée à l'issue de la formation.

5- CONDITIONS D'ANNULATION / REPORT PAR FLEXOCOLOR

Dans le cas où Flexocolor serait contraint d'annuler une formation pour des raisons de force majeure ou par décision des pouvoirs publics, il s'engage à proposer une nouvelle action, programmée dans les 6 mois suivants celle annulée.

6- CONDITIONS D'ANNULATION / REPORT PAR LE CLIENT

- Possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée avec FLEXOCOLOR, et après accord éventuel de l'organisme payeur
- Possibilité de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'organisme payeur.

Les demandes d'annulation doivent parvenir à FLEXOCOLOR au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation concernée par courrier à l'adresse indiquée sur la convention de formation ou par email à FLEXOCOLOR : formation@flexocolor-fr.com

Pour toute annulation ne respectant pas ces conditions, et à titre d'indemnité forfaitaire et définitive, les montants suivants seront dus par le Client, sauf cas de force majeure à savoir limitativement : maladie, accident, décès et sur présentation d'un justificatif ou sauf si la formation est reportée à une date ultérieure à convenir d'un commun accord. Toute absence constatée en début de formation ou tout abandon en cours de formation est assimilée à une annulation hors délai et entraîne les mêmes droits à indemnité au profit de FLEXOCOLOR.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, FLEXOCOLOR se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 15 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix H.T. de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix H.T. de la formation

7- HORAIRES ET ACCUEIL

Sauf indication contraire portée sur la convention de formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Sauf indication contraire portée sur la convocation, à Limoges, les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée. Les locaux de FLEXOCOLOR accueillent les Stagiaires de 08h30 à 18h00.

Pour les formations qui se déroulent en région, les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

8- EFFECTIF ET AJOURNEMENT

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à FLEXOCOLOR ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. FLEXOCOLOR peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, FLEXOCOLOR se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue.

9- CONVENTION / DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, une convention de formation comprenant un devis est adressé par FLEXOCOLOR au Client. Deux exemplaires dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à FLEXOCOLOR par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre FLEXOCOLOR, l'organisme payeur ou le Client.

A l'issue de la formation, FLEXOCOLOR remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par l'organisme payeur, FLEXOCOLOR lui fait parvenir un exemplaire de cette attestation accompagné de la facture.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

10- OBLIGATIONS ET FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, FLEXOCOLOR est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

FLEXOCOLOR ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à FLEXOCOLOR, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FLEXOCOLOR.

11- PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des documents de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par FLEXOCOLOR pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de FLEXOCOLOR. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

12- DESCRIPTIF ET PROGRAMME DES FORMATIONS

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction du brief du Client, du niveau des participants, de l'actualité ou de la dynamique du groupe.

13- CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

FLEXOCOLOR, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par FLEXOCOLOR au Client. FLEXOCOLOR s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et l'organisme payeur, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par FLEXOCOLOR comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise FLEXOCOLOR à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

14- PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par l'Organisateur font l'objet d'un traitement informatique dans le cadre de l'organisation de la Formation. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter l'inscription du Client, et sont enregistrées dans le fichier de clients de FLEXOCOLOR.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 août 2004 (art. 34 et s.) le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ses droits, il suffit au Client d'écrire au service client de FLEXOCOLOR : formation@flexocolor-fr.com.

Enfin, FLEXOCOLOR s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

15- DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et FLEXOCOLOR à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, le Tribunal de Limoges sera seul compétent pour régler le litige.